



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2023010  
RELATIF A L'ADJONCTION DE LA  
MAINTENANCE ARPEGE DIFFUSION**

**DÉCISION N° DM-23-428  
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision municipale n° DM-22-456 relative au marché n°2023010 à l'utilisation, assistance et maintenance des logiciels Concerto Opus, Maestro opus, Presto Opus, Concerto Mobilité Opus, et l'hébergement de l'Espace Citoyen premium et Espace Citoyen Test ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** le contrat de service ARPEGE DIFFUSION qui arrive à échéance au 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir la Solution applicative ARPEGE DIFFUSION ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est judicieux de regrouper les produits ARPEGE ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ARPEGE, sise au 13 rue de la Loire, CS 23619 - 44236 Saint-Sébastien-Sur-Loire cedex, représentée par Monsieur Bruno BERTHELEME, en qualité de Président, l'avenant n°2 relatif à l'adjonction de la maintenance de la Solution applicative ARPEGE DIFFUSION au marché 2023010.

Le présent avenant intègre la maintenance de la Solution applicative DIFFUSION, avec les modifications suivantes :

- **A l'article 5.1 Montant du marché – Prix**

L'abonnement annuel ARPEGE DIFFUSION – courriels coûte :

Montant HT	1 377.17 €
Montant de la TVA à 20 % :	275.44 €
Montant annuel T.T.C:	1 652.61 €

- **Article 5.2 Prestations traitées à bon de commande**

Il s'agit de rajouter les lignes supplémentaires suivantes :

Prestation	Produit	Prix unitaire €HT
Installation	Plateforme Arpège Diffusion SMS	150.00
Hébergement	Abonnement SMS (* ) Nécessite la souscription d'un forfait SMS selon les tarifs ci-dessous	-
Hébergement	Forfait SMS	(* ) Tranches de Tarifs : - De 1 à 999 sms/mois = 0,12 €HT/sms - De 1 000 à 2 500 sms/mois = 0,10 €HT/sms - De 2 501 à 5 000 sms/mois = 0,08 €HT/sms - A partir de 5001 SMS/mois = 0,065 €HT/sms

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire du marché 2023010 s'élève à :

Montant annuel initial du marché - HT	44 895.48 €
Montant annuel de l'avenant 1 – HT	982.09 €
Montant annuel du présent avenant - HT :	1 377.17 €
Nouveau montant annuel du marché - HT :	47 254.74 €
Montant de la TVA à 20 % :	9 450.95 €
Nouveau montant annuel du marché - TTC :	56 705.69 €

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231123-lmc1H11235H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/11/2023  
Date de Publication : 23/11/2023